

PROCÈS VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le lundi vingt-cinq mai à vingt heures trente, les membres de l'assemblée délibérante de la commune de Cuvergnon, proclamés élus à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Tous les membres étaient présents (voir liste ci-après).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yann LEYRIS, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections municipales et les a déclarés installés dans leurs fonctions :

Inscrits : 216 votants : 136 suffrages exprimés : 133 majorité absolue : 67

Ont obtenu :

BOUVIER Corine	130	MORTELETTE Jean-Pierre	124
CHAPELON Jean-Marie	129	LOËLTZ Patrick	119
HOCQUARD Denise	129	ANCELLIN Franck	115
PANHALEUX Laurent	128	KORSAKOFF Nicolas	111
LEYRIS Yann	126	MICHELOT Françoise	109
LOËLTZ Sabrina	126		

ÉLECTION DU MAIRE :

Le président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-10 et L.5122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité l'assemblée à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Chaque membre, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	Nombre de bulletins		10
Bulletins litigieux à déduire (art. L 65 et L 66 du code électoral)	-		0
	Nombre de suffrages exprimés	=	10
	Majorité absolue		6

Ont obtenu :

M. LEYRIS Yann	dix	voix	10
		voix	
		voix	

M. LEYRIS Yann ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION NOMBRE D'ADJOINTS :

Le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales a décidé de fixer le nombre d'adjoints à 3 par le vote suivant :

11 Voix pour 0 voix contre 0 abstentions

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, et sous la présidence de celui-ci, à l'élection du 1^{er} adjoint.

ÉLECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		10
Bulletins litigieux à déduire (art. L 65 et L 66 du code électoral) -		0
Nombre de suffrages exprimés =		10
Majorité absolue		6

Ont obtenu :

M. KORSAKOFF Nicolas

dix

voix

10

voix

voix

M. KORSAKOFF Nicolas ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		10
Bulletins litigieux à déduire (art. L 65 et L 66 du code électoral) -		0
Nombre de suffrages exprimés =		10
Majorité absolue		6

Ont obtenu :

M. ANCELLIN Franck

dix

voix

10

voix

voix

M. ANCELLIN Franck ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		10
Bulletins litigieux à déduire (art. L 65 et L 66 du code électoral) -		0
Nombre de suffrages exprimés =		10
Majorité absolue		6

Ont obtenu :

M. CHAPELON Jean-Marie

dix

voix

10

voix

voix

M. CHAPELON Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

DIVERS :

Responsable des tableaux d'affichage :

Nicolas KORSAKOFF
Jean-Pierre MORTELETTE
Denise HOCQUARDVillers les Potées
Grand Champ
Place Saint Waast

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 45

Fait à Cuvergnon le 28 mai 2020
Le Maire – Yann LEYRIS

ANCELLIN Franck	BOUVIER Corine
CHAPELON Jean-Marie	HOCQUARD Denise
KORSAKOFF Nicolas	LOËLTZ Patrick
LOËLTZ Sabrina	MICHELOT Françoise
MORTELETTE Jean-Pierre	PANHALEUX Laurent